

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-GEMME

Nombre de membres	:	11
Présents	:	09
Représentés	:	02
Votants	:	11

L'an Deux Mil Vingt Trois, le quatre décembre à dix-huit heures et onze minutes,
Le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Gemme, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jean-Louis Marcq, Maire.

Présents : Jean-Louis Marcq, Ourdia Girouard, Philippe Vénuat, Amaury Vangroeningen, Jean-Jacques Brylewski, Emilie Bergeret, Geneviève Gillard, Sophie Rapaud, Le Men Erwann

Date de convocation du
Conseil Municipal :
20 novembre 2023

Absent :

Absent représenté : Jean-Loup Fortin représenté par Emilie BERGERET, Rey Guidet représentée par Philippe Vénuat
Secrétaire de séance : Le Men Erwann

OBJET : AVIS EXTENSION ÉLEVAGE VACHES LAITIÈRES PALLUAU

Délibération N° 2023/12/04-2

Le Maire expose au conseil municipal la demande du GAEC FERRAND sis 9, la petite Viollière, sur la commune de Palluau-sur-Indre sur l'extension de son cheptel de vaches laitières à plus de 250 têtes et une méthanisation de matières végétales brutes, etc.

A l'unanimité le conseil donne un avis **Défavorable** au projet.

Le secrétaire de séance,
Erwann LE MEN



Le Maire,
Jean-Louis Marcq




Accusé de réception en préfecture
036-213601833-20231222-202312022-DE
Date de télétransmission : 22/12/2023
Date de réception préfecture : 22/12/2023